

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS en Case Management

2025 – 2026

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

HE
TSL

Introduction

Le Case Management est une **méthode d'accompagnement**, systématique, spécifique et complémentaire. **Systématique**, car elle se compose de six étapes récursives. **Spécifique**, car elle associe la mise en œuvre de **techniques/d'outils d'accompagnement** (par exemple l'entretien motivationnel, la roue du changement, etc...) et de **techniques/d'outils de gestion de projet** (par exemple l'élaboration d'un plan d'actions, la définition d'indicateurs, etc...). **Complémentaire**, car elle est utilisée lorsque les solutions d'accompagnements disponibles ne sont soit pas suffisantes, pas adaptées ou trop nombreuses et nécessitent d'être coordonnées.

Les protagonistes du Case Management participent avant tout à l'élaboration d'un projet, basé sur les ressources, les compétences et les motivations des bénéficiaires, en identifiant les freins et les ressources potentiels de chaque domaine de vie. Dans cette optique, une équipe pluridisciplinaire peut être constituée, composée en fonction du projet des bénéficiaires et de leur situation afin de permettre la réalisation la plus fidèle du projet défini.

Le Case Management est une approche résolument centrée sur la personne. Il ne s'agit pas de gérer des « cas » complexes, mais plutôt de manager des situations complexes. Il a ainsi vocation à répondre au problème de la fragmentation des prestations qui, en raison de la diversification croissante de l'offre et du degré élevé de spécialisation professionnelle, se pose avec une acuité grandissante dans tous les domaines de l'accompagnement.

Cette formation en Case Management s'inscrit dans le contexte actuel de transformations profondes des pratiques de prise en charge dans des domaines aussi différents que la réhabilitation au travail, l'intégration sociale et professionnelle, le maintien à domicile, la formation obligatoire ou post-obligatoire ou encore le vieillissement.

Objectifs de la formation

La formation prépare à l'exercice de la fonction de case manager. Elle est qualifiante à double titre puisqu'elle apporte d'une part un savoir pratique destiné à soutenir concrètement l'action d'accompagnement et dote d'autre part les participant-e-s de l'appareil critique nécessaire à une interprétation qualifiée et autorisée de leur rôle et de leur contexte organisationnel.

Elle vise au développement de compétences permettant de :

- Gérer des processus de prise en charge perçus dans leur complexité, par l'incarnation d'une posture singulière et la mise en œuvre d'une méthode systématique ;
- Pratiquer et promouvoir des pratiques de Case Management de haute qualité visant à renforcer la capacité d'agir des bénéficiaires ;
- Collaborer à la création et au développement de dispositifs et/ou de programmes en Case Management.

Public cible

Le CAS en Case Management s'adresse aux professionnel-le-s des domaines social, sanitaire, de l'assurance, de l'emploi ou de la formation bénéficiant d'une large expérience professionnelle, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Organisation de la formation

Le CAS en Case Management est composé de trois modules et d'un travail de certification, correspondant à un total de 15 crédits ECTS.

Le premier et le second modules sont partagés par l'ensemble des participant·e·s, quel que soit leur champ d'activité. Ils forment le tronc commun de la formation.

Le troisième module est conçu comme une unité de spécialisation. Il offre la possibilité aux participant·e·s d'aborder une question ou une thématique de leur choix, qui sera approfondie au cours du travail de certification. Contrairement aux deux premiers modules, où l'enseignement en face à face occupe une place prépondérante, le troisième module réserve une part importante à l'étude individuelle.

Programme modulaire

Module 1 : Concepts de base, fonctions et posture « agile » en Case Management

Le premier module est essentiellement théorique. Il consiste à introduire les concepts-clés du Case Management (agilité, empowerment, développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, approche capacitaire des vulnérabilités, etc...), à montrer les affinités entre celui-ci, le monde de l'accompagnement et celui du management, à définir le rôle et les fonctions des protagonistes du Case Management, ainsi qu'à dégager les caractéristiques générales de leur environnement institutionnel.

Volume : 4 ECTS – 7 jours de cours Dates : 13-14 mars, 3-4 Avril, 1-2-15 Mai 2025

Module 2 : Circuit et outils d'intervention

Le second module est dédié aux pratiques du Case Management. Son objectif consiste prioritairement à adapter et à élargir les compétences méthodologiques et procédurales des participant·e·s aux exigences du Case Management. La méthode de suivi (circuit d'intervention) est introduite et mise en pratique. Les outils essentiels issus de la programmation neurolinguistique, de la psychologie et du coaching sont présentés, ainsi que des éléments de gestion de projet à la disposition des protagonistes du Case Management dans leur travail d'accompagnement.

Volume : 6 ECTS – 11 jours de cours

Dates : 16-22-23 mai ; 12-13-26-27 juin ; 4-5-18-19 septembre 2025

Module 3 : Approfondissement et travail de certification

Dans ce module, les participant·e·s s'initient au travail réflexif et à la pensée scientifique, en choisissant une thématique, en identifiant une problématique conceptuelle ou professionnelle concrète et en élaborant un projet de recherche (recherche action ou étude clinique) qui leur permettra de dégager des pistes de réponses. Ce processus fera l'objet de leur travail de certification. Il est réalisé en généralement en binôme et fait l'objet d'un écrit et d'une présentation orale en plénière.

Volume : 5 ECTS (3 ECTS pour le module 3 et 2 ECTS pour le travail de certification)

Dates : 3-30-31 octobre ; 13-14 novembre ; 4-5 décembre 2025 ; 29-30 janvier 2026

Usages des Intelligences Artificielles (IA)

Lorsque la·le participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, elle·il est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes

CAS en Case Management

transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes sont mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

Horaire et lieu de la formation

Horaire : 9h00 – 17h00

Lieu : Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), chemin des Abeilles 14, Lausanne.

Obtention du titre

Le CAS HES-SO en Case Management est délivré lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- a) avoir participé au moins à 80 % de l'enseignement ;
- b) avoir obtenu les crédits correspondant aux trois modules de formation ;
- c) avoir obtenu les crédits correspondant au travail de certification.

Titre délivré

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en Case Management ».

Conditions d'admission

Pour accéder au programme de formation, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. être titulaire d'un diplôme d'une Haute école du domaine de la santé, du travail social, de l'enseignement ou d'un titre jugé équivalent ;
2. être un·e professionnel·le de l'action sociale, sanitaire, pédagogique, psychosocial ou médico-social ;
3. être en emploi dans le domaine social, pédagogique, psychosocial ou médico-social ;
4. faire état d'une expérience professionnelle de trois ans au minimum.

Finance d'inscription et frais de formation

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription (non remboursable même en cas de désistement).

Frais de formation : CHF 7'000.- payables 15 jours avant le premier jour de cours.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans le délai indiqué, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides.

Conditions financières

Article 5 du règlement de la formation

- La formation doit être intégralement payée au plus tard à échéance de la facture.
- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.
- En cas de désistement :
 - la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - après confirmation d'admission et jusqu'au 61^{ème} jour avant le début de la formation : 20%
 - du 60^{ème} jour au 30^{ème} jour avant le début de la formation : 50%
 - moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.
- En cas d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas où de graves circonstances personnelles, non-prévisibles, surviennent et empêchent le ou la participant·e de commencer ou de poursuivre la formation, la Direction peut – sur la base des documents présentés (certificat médical notamment) – assouplir les règles ci-dessus. Elle privilégiera d'abord le report de la participation à la formation, pour autant qu'une nouvelle volée démarre.
- Pour le cas où il y a trop de désistements, la Direction peut, quand bien même les montants dus pour la formation ont été payés, repousser son ouverture.
- En cas de force majeure, soit en présence de circonstances imprévisibles, inévitables et extérieures à la volonté des parties telles qu'épidémie, pandémie ou guerre notamment, la Direction peut suspendre la formation.

La Direction peut reporter ou annuler la formation suspendue pour cause de force majeure, le report étant privilégié. En cas d'annulation ou si le report n'est pas possible pour le ou la participant·e, la HETSL restitue les montants relatifs à la part non exécutée de la formation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit n'est dû par la HETSL.

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur la page internet :

Délai d'inscription : 31 janvier 2025

Coordination pédagogique

Basile Perret, Maître d'enseignement, Unité de formation continue (UFC)

E-mail : basile.perret@hetsl.ch

Renseignements

Sofia Cunha Gomes, Assistante administrative, UFC

Tél. : +41 (0)44 217 52 25

E-mail : sofia.cunhagomes@hetsl.ch